Séance du Conseil Municipal du 17.10.2016

VILLE DE COLMAR Direction Générale des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents: 40

absent: 0

excusés: 9

REÇU À LA PRÉFECTURE

2 4 OCT. 2016

Point 9 Décision modificative n° 1-2016.

Présents:

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration:

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. SISSLER, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Gilbert MEYER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Excusé:

M. Jean-Pierre BECHLER.

Nombre de voix pour : 46

contre: 2

abstention: 0

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE Transmission à la Préfecture : 2 1 007. 2016



REÇU À LA PRÉFECTURE 2 4 OCT. 2016

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2016

DECISION MODIFICATIVE N°1-2016

Point n° 9







Rapporteur:

Mr JAEGY - Adjoint au Maire

Rapport de présentation

Table des matières

PRESENTATION GENERALE	3
BUDGET PRINCIPAL	5
I. La section de fonctionnement	5
A. Les recettes réelles de fonctionnement	5
1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	5
2. Chapitre 73 - Impôts et taxes	5
3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	6
B. Les dépenses réelles de fonctionnement	6
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
A. Les recettes réelles d'investissement	7
1. Chapitre 024 - Produits des cessions	7
2. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	7
3. Chapitre 13 – Subventions d'investissement	7
4. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	7
5. Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers	8
B. Les dépenses réelles d'investissement	8
1. Les dépenses d'équipement	8
2. Les dépenses financières	.0
3. Les opérations pour le compte de tiers	.0
Les budgets annexes	.0
I. Festival de Jazz	.0
II. Salon du Livre et Espace Malraux 1	.1
Modification de la liste des biens meubles de faible valeur à imputer en section d'investissement 1	1

PRESENTATION GENERALE

La décision modificative n 1 de l'exercice 2016 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Le contexte du début d'année 2016 n'a pas changé globalement, la seule mesure positive annoncée ayant été la réduction de 50 % de la réduction prévue de la DGF pour les communes et intercommunalités, soit pour la Ville de Colmar un prélèvement en moins de 833 345 € (rappel : 1 674 120 € en 2015 et 1 666 690 € en 2016).

Dans le même temps, la décision du Gouvernement d'augmenter le point d'indice servant de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires territoriaux de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 (puis à nouveau 0,6 % au 1^{er} février 2017), a pour effet d'augmenter mécaniquement les dépenses de personnel de la Ville de Colmar de 109 440 €.

**

A l'occasion de la DM1 votée en octobre 2015, il avait été décidé de ramener l'inscription des dépenses de fonctionnement au niveau de celles constatées par le compte administratif 2014.

Pour le budget primitif 2016, les dépenses de fonctionnement ont été inscrites au niveau de ce même compte administratif 2014.

Or, la DM1 soumise au vote du conseil municipal à travers le présent rapport propose de réduire de 85 000 € les dépenses de fonctionnement, ce qui :

- 1) montre la pertinence de la prévision budgétaire effectuée lors du vote du BP 2016,
- 2) se traduit par le fait que les dépenses de fonctionnement seront ainsi stables durant trois années : 2014, 2015 et 2016, et ce sans remise en cause du service public rendu, mais par un effort adapté en matière d'usage des deniers publics.

**

En ce qui concerne l'investissement, il faut tout d'abord rappeler que le taux d'exécution des dépenses d'équipement pour l'année 2015 s'est situé à 90 %.

En 2016, la DM1 propose un ajustement global des dépenses d'investissement à hauteur de 7,05 % par rapport aux inscriptions initiales (30 337 000 € contre 32 639 300 €), soit une réduction de 2 302 300 €.

Du fait de l'augmentation des recettes de fonctionnement (+ 2 099 200 €, dont 2 060 000 € au titre de la rétrocession d'une part d'attribution de compensation par Colmar Agglomération), il faut noter la contraction remarquable du recours à l'emprunt : celui-ci se situait à hauteur de 3 222 000 € dans le cadre du BP 2016, il est ramené à 1 065 000 € par la DM1. Encore faut-il préciser que ce montant correspond à un prêt souscrit à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ainsi, en 2016, malgré un volume de dépenses d'équipement de plus de 30 millions d'euros, il n'y aura aucun frais financiers supplémentaires générés par celles-ci!

**

Cette DM1, en confirmant de fait le BP 2016, annonce déjà ce que seront les orientations budgétaires de la Ville de Colmar pour 2017.

En effet, elle ancre le budget de la Ville de Colmar encore un peu plus dans le processus vertueux qui caractérise sa marque de fabrique :

- maîtrise forte des dépenses de fonctionnement,
- maintien d'un volume élevé d'investissement, avec une réalisation effective de celui-ci très forte,
- niveau d'autofinancement particulièrement élevé, qui permet de recourir de façon très raisonnable à l'emprunt, et donc de préserver des marges de manœuvre pour l'avenir,
- dans le même temps stabilité de la fiscalité, ce qui permet tant aux ménages qu'aux acteurs économiques de pouvoir disposer de capacités de consommation et d'investissement qui contribuent à la dynamique globale de Colmar.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à - 85 000 € en dépenses et à + 2 099 200 € en recettes.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en croissance de **2,22%** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif, en lien avec la revalorisation de l'attribution de compensation versée par Colmar Agglomération.

Libellés	B.P. 2016	DM n° 1 - 2016	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 000 000	-112 800	6 887 200	-1,61%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 030 400	0	1 030 400	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	12 978 000	-24 000	12 954 000	-0,18%
73 IMPOTS ET TAXES	52 682 000	2 132 000	54 814 000	4,05%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 335 000	104 000	17 439 000	0,60%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 882 000	0	1 882 000	0,00%
76 PRODUITS FINANCIERS	1 122 600	0	1 122 600	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	412 000	0	412 000	0,00%
Total général	94 442 000	2 099 200	96 541 200	2,22%

1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est diminué de **112** 800 €, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2015. Lors du vote du budget primitif 2016, il avait été estimé à **7** 000 000 €. Le montant total s'établit ainsi à **6** 887 200 €.

2. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre est augmenté de 2 132 000 € pour tenir compte :

- de la notification des bases prévisionnelles après le vote du budget primitif (état 1259), soit un produit supplémentaire de 72 000 €,
- de la revalorisation de l'attribution de compensation pour 2 060 000 €. Elle résulte de la restitution par Colmar Agglomération des montants prélevés annuellement depuis 2010 pour alimenter le fonds de concours destiné à financer les travaux de la Rocade Ouest, suite au transfert de la compétence des fonds de concours à Colmar Agglomération.
 - L'opération de la Rocade Ouest (section ouest) de Colmar, pour lequel le Département du Haut-Rhin a accepté d'assumer la maîtrise d'ouvrage, est arrêtée depuis plusieurs années et à ce jour aucun calendrier précis sur la réalisation des travaux n'est disponible. Aussi, Colmar Agglomération a décidé de ristourner à la Ville de Colmar les montants ponctionnés sur l'attribution de compensation.

3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Elles sont abondées de 104 000 €, en raison essentiellement d'une augmentation des dotations de péréquation, sous l'effet de l'impulsion par le législateur d'un renforcement de la péréquation verticale.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont minorées de 85 000 € par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2016.

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent comme suit :

Libellés	BP 2016	DM n° 1 - 2016	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
DEPENSES DE PERSONNEL	46 611 000	0	46 611 000	0,00%
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	27 999 500	-85 000	27 914 500	-0,30%
CHARGES FINANCIERES	1 963 500	0	1 963 500	0,00%
Total général	76 574 000	-85 000	76 489 000	-0,11%

La baisse des autres charges de fonctionnement résulte d'un ajustement des subventions versées dans le cadre des contrats d'objectifs aux clubs sportifs pour la saison 2016 / 2017, en lien avec la liquidation pour cause de problèmes financiers du club de football des Sports Réunis de Colmar et de la création d'une nouvelle entité dénommée Stadium Racing Colmar, qui évolue à présent en Excellence départementale.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à -1 975 400 € et en recettes à -3 142 600 €.

A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2016 + Reports	D.M. n° 1 - 2016	B.P. + D.M. n°1 - 2016	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 076 000	-838 000	4 238 000	-16,51%
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 550 000	123 000	5 673 000	2,22%
13	Subventions d'investissement	7 617 000	-455 000	7 162 000	-5,97%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 224 000	-2 157 000	1 067 000	-66,90%
21	Immobilisations corporelles	56 000	0	56 000	0,00%
27	Autres immobilisations financières	1 198 000	0	1 198 000	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	130 000	184 400	314 400	141,85%
	Total	22 851 000	-3 142 600	19 708 400	-13,75%

1. Chapitre 024 - Produits des cessions

Ce chapitre est ajusté à la baisse à hauteur de 838 000 € en raison :

- ✓ de cessions de terrains différées dans l'îlot constitué des rues de Griesbach et d'Amsterdam
- ✓ de la non-réalisation de la cession du bâtiment sis 12, Meisenhuttenweg.

2. Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Le produit issu de la taxe d'aménagement est revalorisé de 123 000 € pour tenir compte de l'encaissement effectif.

3. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Elles sont globalement en recul de 455 000 €.

Suite à la notification du produit des amendes de polices, une dotation complémentaire de 217 500 € est à prévoir, ce qui porte la recette de l'exercice à 1 217 500 €. Cette évolution découle de la conjonction de deux facteurs : une augmentation de la valeur du point et une progression du nombre de contraventions dressées sur notre territoire.

En outre, la ligne participation pour non-réalisation d'aires de stationnement est dotée d'un crédit de **77 500 €**, suite à un transfert de permis de construire. Cette recette est neutralisée par une dépense d'un montant identique (cf chapitre 13 en dépenses).

Par ailleurs, il est proposé de décaler sur le budget 2017, le solde de **750 000 €** du fonds de concours 2014 - 2016 attribué par Colmar Agglomération.

4. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le volume d'emprunt est diminué de 2 157 000 € pour équilibrer la décision modificative n° 1, ce qui porte les crédits de l'exercice à 1 065 000 € (hors dettes assimilées).

5. Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers

Elles sont revalorisées de 184 400 € et se ventilent comme suit :

- 181 000 € au titre de l'opération sous mandat conclue entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération, pour la réalisation des équipements d'eaux pluviales de la rue Michelet par la Ville de Colmar pour le compte de Colmar Agglomération
- 3 400 € pour des travaux effectués d'office pour le compte de tiers.

B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette, du solde du déficit d'investissement reporté et des dépenses imprévues, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2016 + Reports	D.M. n° 1 - 2016	B.P. + D.M. n°1 - 2016	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	32 639 300	-2 302 300	30 337 000	-7,05%
Dépenses financières	11 035 000	142 500	11 177 500	1,29%
Opérations pour le compte de tiers	184 700	184 400	369 100	99,84%
Total	43 859 000	-1 975 400	41 883 600	-4,50%

1. Les dépenses d'équipement

Elles sont globalement en retrait de 2 302 300 € par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2016, pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des différentes opérations.

Elles se ventilent comme suit:

•	Immobilisations incorporelles	- 262 400 €
•	Subventions d'équipement	90 000 €
•	Immobilisations corporelles	- 762 400 €
•	Opérations individualisées	-1 367 500 €

a) Les immobilisations incorporelles

Les crédits sont globalement révisés à la baisse pour **262 400 €** en raison :

- de l'ajustement des crédits d'études pour 172 400 € dont notamment :
 - 70 000 € pour la Collégiale Saint-Martin étant donné que le maître d'œuvre ne sera choisi qu'au mois de décembre. Les crédits seront différés sur 2017
 - o 48 000 € au titre de l'étude pour la création de locaux d'activités rue de Prague
 - 38 100 € pour les études préalables à mener pour la restauration du Koïfhus et l'amélioration de l'accessibilité
- d'un transfert de crédits de 90 000 € vers le chapitre immobilisations corporelles au titre du déploiement des outils numériques.

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont abondées de 90 000 €.

Il s'agit principalement d'un ajustement des subventions à destination de diverses paroisses.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont en recul de 762 400 €, en raison notamment de l'ajustement des crédits :

- pour les acquisitions foncières qui sont diminuées de 67 900 € suite notamment à l'abandon de l'achat d'un terrain route de Rouffach (- 64 200 €)
- pour les réseaux de voirie : 738 000 € principalement en raison :
 - o de transferts de crédits :
 - pour alimenter l'autorisation de programme relatif à l'aménagement du tronçon Est de la Rocade Verte pour 430 000 € (cf opérations d'investissement individualisées ci-après),
 - inscrits lors du BP 2016 au titre des travaux pour les réseaux d'eaux pluviales de la rue Michelet à hauteur de 181 000 € vers le chapitre opérations pour le compte de tiers
 - o de crédits différés sur 2017 pour les travaux d'amélioration des ouvrages d'art pour 100 000 € (Pont Saint Nicolas et Pont de Turenne).

d) Opérations d'investissement individualisées

Elles sont globalement en reflux de 1 367 500 €.

Parmi les évolutions à la baisse, on peut citer :

• Parc de stationnement Gare Est - 800 000 €

Pour tenir compte du calendrier d'exécution des travaux, les crédits sont revus à la baisse de 800 000 € en 2016 et feront l'objet d'une réinscription en 2017.

Equipement couvert d'athlétisme - 450 000 €

Sur les 500 000 € de crédits de paiement inscrits au BP 2016, il est proposé de différer 450 000 € en 2017.

• Gymnase Grillenbreit - 450 000 €

Suite au décalage dans le temps de l'opération, les crédits de paiement à hauteur de **450 000 €** seront rephasés dans le cadre de l'AP / CP sur les crédits de paiement de l'exercice 2017.

Requalification du secteur Luxembourg - 60 000 €

Suite à la décision de réaliser l'opération en maîtrise d'œuvre interne, il est proposé de différer 60 000 € sur l'exercice 2017.

Eco quartier Amsterdam - 47 000 €

En raison d'un décalage dans le temps de l'exécution des travaux, un montant de 47 000 € est différé sur 2017.

• Plan local d'urbanisme - 18 000 €

Il est proposé de différer 18 000 € en 2017.

Regroupement des dépôts des espaces verts - 18 000 €

Cet ajustement résulte de notre capacité à consommer les crédits de l'exercice 2016. Les crédits feront l'objet d'une réinscription lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Travaux de voirie – avenue de l'Europe - 7 500 €

Suite à la réception des travaux, le reliquat disponible des crédits de l'exercice de 7 500 € est supprimé.

Parmi les évolutions à la hausse, on peut citer :

Aménagement tronçon Est de la Rocade Verte + 430 000 €

Il s'agit d'abonder les crédits de paiement suite à des contraintes techniques et à des travaux complémentaires.

Montagne Verte : plan paysager + 53 000 €

Un crédit complémentaire de 53 000 € est inscrit au titre des travaux de fouilles archéologiques préventives place de la Montagne Verte.

2. Les dépenses financières

a) Les subventions d'investissement

Suite à un transfert de permis de construire, il convient d'annuler le titre de recettes à l'encontre du précédent dépositaire pour un montant de 77 500 €. Cette dépense est neutralisée par l'inscription d'une recette d'un montant identique.

b) Les autres immobilisations financières

Dans le cadre du plan de redressement du SRC Escrime, un crédit de 65 000 € est inscrit au titre de l'apport en fonds associatif avec droit de reprise, que la Ville de Colmar a consenti à accorder à l'association par délibération du 19 septembre 2016.

3. Les opérations pour le compte de tiers

Elles sont réajustées de 184 400 € et se ventilent comme suit :

- à 181 000 € au titre de l'opération sous mandat conclue entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération pour la réalisation des équipements d'eaux pluviales de la rue Michelet par la Ville de Colmar pour le compte de Colmar Agglomération
- 3 400 € pour des travaux effectués d'office pour le compte de tiers.

Ces dépenses sont neutralisées par l'inscription de recettes d'un montant identique.

Les budgets annexes

I. Festival de Jazz

Il s'agit d'abonder à hauteur de 3 000 € la rémunération des intermittents du spectacle imputée au chapitre 011 et de diminuer de 2 400 € les cachets versés aux artistes imputés au chapitre 012.

Par ailleurs, des charges exceptionnelles pour un montant de 26 700 € sont inscrites pour permettre de procéder à une régularisation de TVA. Cette inscription est partiellement neutralisée par une recette de 25 200 €.

En recettes, le résultat de fonctionnement reporté est également revalorisé de 2 100 €.

II. Salon du Livre et Espace Malraux

En ce qui concerne le Salon du Livre, un crédit complémentaire de **7** 600 € est nécessaire pour la rémunération des intermittents du spectacle.

Il est financé par une augmentation:

- de la billetterie pour 500 €
- des droits de place pour 2000 €
- des participations des partenaires extérieurs pour 5 100 €.

Modification de la liste des biens meubles de faible valeur à imputer en section d'investissement

La circulaire du 26 février 2012 définit les règles relatives à l'imputation des dépenses du secteur public local.

Elle reprend par ailleurs les dispositions de l'arrêté du 26 octobre 2001 qui fixe à compter du 1er janvier 2002, à 500 euros toutes taxes comprises le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés à la section de fonctionnement.

Le contenu des rubriques de cette liste peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité s'agissant des biens meubles d'un montant unitaire inférieur au seuil de 500 €, sous la double condition que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Il est proposé de compléter la liste en imputant en section d'investissement l'acquisition de boîtes spécifiques destinées au transport de documents ou à l'archivage présentant des caractéristiques de biens durables (parois renforcées ...)

-0-0-0-0-

MAIRIE DE COLMAR

DGAS

Pôle Ressources - Finances

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulant toutes les écritures réelles auxquelles ont été ajoutées toutes les écritures d'ordre, de sorte de donner une vision d'ensemble.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 3 octobre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

ARRETE

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2016 au montant en équilibre (opérations réelles et d'ordre) :

Budget principal Ville	2 567 100 €
Section d'investissement	461 900 €
Section de fonctionnement	2 105 200 €

Budget annexe Festival de Jazz	27 300 €
Section d'investissement	0€
Section de fonctionnement	27 300 €

Budget annexe Salon du Livre - Espace Malraux	7 600 €
Section d'investissement	0€
Section de fonctionnement	7 600 €

DECIDE

d'imputer en section d'investissement l'acquisition de boîtes présentant des caractéristiques de biens durables.

2 4 OCT. 2016



Pour ampliation conforme Colmar, le 2 0 CCT. 2016

Le Maire,

Secrétaire adjoint du Consell municipal





Vue synoptique

Libellés	3	udget primitif		Total Budget		ificative n°1.	[Verin ^o]. Total décision	e 4 Hillming pagbyd (at 1
	Estitutes réalles	Reports	Ecologicas d'andre	primitif	Ecritures réalles	res réelles d'ordre modificative d'1	discision modifically ye ភ [ូ] ង	
Budget principal	126 234 000 €	7 250 000 €	20 175 000 €	153 659 000 €	-847 100 €	3 414 200 €	2 567 100 €	156 226 100 €
Fonctionnement	76 574 000 €	0€	19 014 000 €	95 588 000 €	-85 000 €	2 190 200 €	2 105 200 €	97 693 200 €
investissement (1)	49 660 000 €	7 250 000 €	1 161 000 €	58 071 000 €	-762 100 €	1 224 000 €	461 900 €	58 532 900 €
Budget annexe Festival du Film	158 000 €	0€	0€	158 000 €	0€	0€	0€	158 000 €
Fonctionnement	158 000 €	Đ€	0€	158 000 €	0€	0€	0€	158 000 €
Investissement	0.€	0€	0€	D€	0€	0.0	0€	1,38 0,00 €
Budget annexe Festival de Jazz	102 000 €	0.€		102 000 €	27 300 €		27 300 €	129 300 €
Fonctionnement	102 000 €	0€	O€	102 000 €	27 300 €	0€	27 300 €	
Investissement	0€	0€	0€	0€	0,€	0.€	2/300€	129 300 € O €
Budget annexe Salon du Livre - Espace Malraux	360 025 €	0€	1 500 €	361.525 €	7 600 €	0.€	7 600 €	200405.5
Fonctionnement	358 400 €	0€	1500€	359 900 €	7 600 €	0.6	7 600 €	369 125 €. 367 500 €
Investissement	. 1625.€.	0€	0€	1 625 €	Ç€	0€	0€	1 525 €
Consolidation	126 854 025 €	7 250 000 €	20 176 500 €	154 280 525 €	-812 200 €	3 414 200 €	2 602 000 €	156 882 525 €
Fonctionnement	77 192 400 €	0€	19 015 500 €	96 207 900 €	-50 100 €	2 190 200 €	2 140 100 €	98 348 000 €
Investissement	49 661 625 €	7 250 000 €	1 161 000 €	58 0.72 625.€	-762 100,€	1 224 000 €	461 900 €	58:534:525 €
(1) Détail des écritures réelles hors opérations liées à la gastion active de la dette,	49 660 000 €	7 250 000 €			-762 100 €			
résultat d'investissement reporté et dépenses Imprévues	36 609 000 €	7 250 000 €			-1 975 400 €			
+ opérations liées à la gestion active de la dette	12 000 000 €	0€			2.5			
→ résultat d'Investissement reporté	1 051 000 €	0€	•		0 € 196 300 €	•		
+ dépenses imprévues	0€	0€			1.96 300 €			